

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE ACCOMPAGNANT LE BUDGET PRIMITIF 2025

Une nouvelle disposition issue de la loi NOTRe, et depuis codifiée à l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit « *qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles* » doit être « *jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux* ».

1. Éléments de contexte

Les principales mesures prévues par le projet de Loi de Finances 2025, le contexte International, national et local ont été détaillés dans le rapport sur les orientations budgétaires 2025, disponible sur le site internet de la commune d'Evron après son adoption.

Comme les années précédentes, ce budget ne prend pas en compte la reprise des résultats antérieurs et intervient avant la notification des bases de fiscalité et des montants de DGF. Aussi, un budget supplémentaire sera nécessaire après le vote du compte administratif de 2024 et la réception des notifications de l'état.

2. Priorités du budget

Tout comme en 2024, il s'agira de maintenir en 2025 un niveau d'investissement adapté aux capacités financières de la commune.

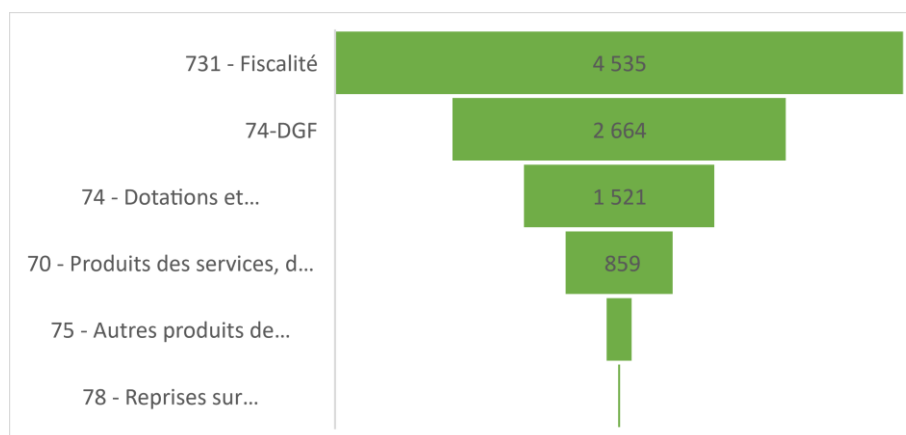
3. Éléments de construction du budget principal

➤ Section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement ont été inscrites selon les estimations calculées au plus juste par les services.

- produit fiscal : évolution des bases de Taxes Foncières + 1,8 %
- fiscalité indirecte stable,
- stabilité du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) et de la répartition interne aux Coëvrons.

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 9 799 k€ (9 669 k€ en 2024)



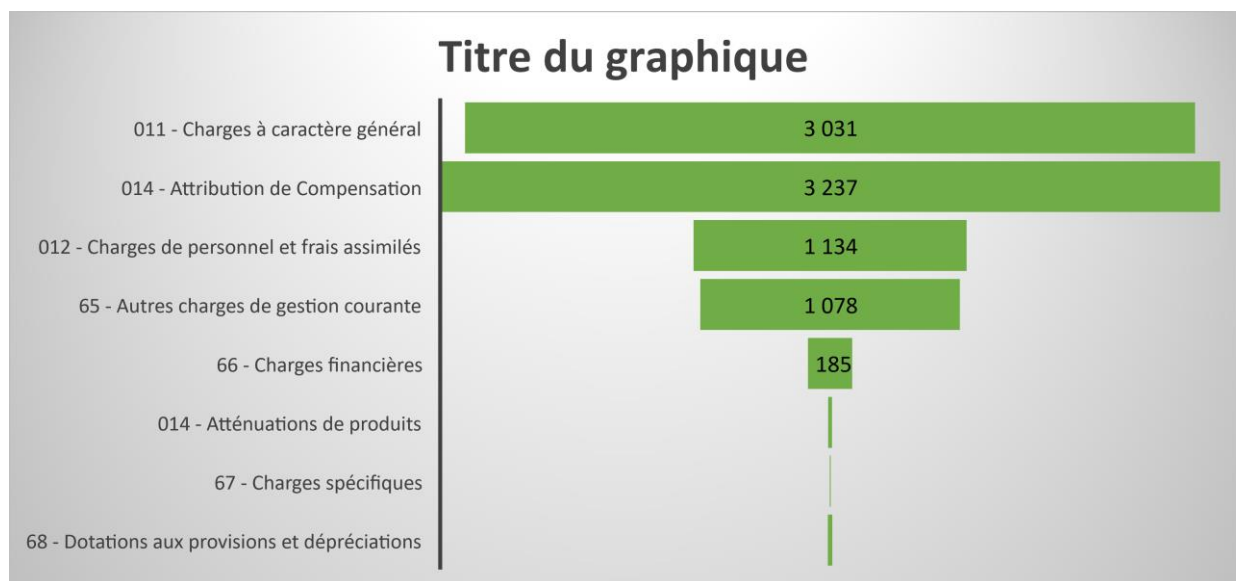
En dépenses de fonctionnement, le reversement de l'AC à la Communauté de Communes est le poste le plus élevé (3 237 k€), suite à la mutualisation des services à l'œuvre entre la CC des Coëvrans et la commune d'Évron qui représente à elle seule 4 364 k€. La masse salariale des services affectés au sein des services supports de la Communauté de communes des Coëvrans fait l'objet d'une répartition en fonction des critères fixés au schéma de mutualisation (clés de répartition). Cette masse salariale est augmentée du coût des charges indirectes. Elle est en diminution apparente par rapport à 2024 suite à la sortie du Service Technique Commun du dispositif des AC mais fera l'objet d'une facturation de la CC vers la Ville, que l'on retrouve en charges de Personnel au 012.

Les charges générales (011) et autres charges (065) sont estimées par les services selon les réalisations des années passées, le maintien à niveau des équipements, les contraintes réglementaires, les besoins pour mener à bien les politiques publiques.

Les enveloppes de subventions sont reconduites pour un montant global similaire à 2024 et seront distribuées sur avis des commissions adéquates.

Comme pour 2024 une subvention d'équilibre est à verser au budget Gendarmerie, afin d'assurer le remboursement de l'emprunt déjà contracté (93 k€)

DEPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT 8 707 k€ (8 622 k€ en 2024)



L'activité des services est déclinée tant en dépenses qu'en recettes selon la répartition suivante :

Mission (ou politique publique) → Programme → Action

Au titre du BP 2025, l'activité des services, net de recettes, se décline ainsi qu'il suit, en k€ :

MISSIONS	CHARGES NETTES PERSONNEL	AUTRES DEPENSES	AUTRES RECETTES	AUTRES DEPENSES NETTES	COÛT TOTAL NET
A - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	30,13	24,81	118,70	-93,89	-63,76
C - PATRIMOINE TECHNIQUE	1 622,42	1 561,46	58,88	1 502,58	3 125,00
D - DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE		4,07		4,07	4,07
E - RAYONNEMENT PATRIMONIAL	92,56	262,24	52,50	209,74	302,30
F - RAYONNEMENT CULTUREL	63,84	70,57	7,00	63,57	127,41
G - DEVELOPPEMENT SPORTIF	88,11	364,48	30,46	334,03	422,13
I - DEVELOPPEMENT DE LA SANTE		0,12		0,12	0,12
J - SOLIDARITES TERRITORIALES	1 158,021	368,96	818,08	-449,12	708,90
K - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	133,37	130,42	16,56	113,86	247,23
L - DEVELOPPEMENT LOCAL	42,43	1,01		1,01	43,44
M - PILOTAGE GENERAL ET DE LA PERF	132,581	14,00		14,00	146,58
N - GOUVERNANCE	85,32	19,60		19,60	104,92
O - SUPPORTS AUX POLITIQUES SECTOR	399,28	97,32		97,32	496,60
P - EVENEMENTIEL & INSTITUTIONNEL	96,52	30,75		30,75	127,27
Q - ELUS LOCAUX	31,84	45,81		45,81	77,65
R - BLOC SCOLAIRE	1 150,57	717,80	578,80	139,00	1 289,57
S - PROXIMITES	343,49	48,69	89,00	-40,31	303,18
TOTAL AFFECTE AUX SERVICES	5 470,47	3 762,10	1 769,97	1 992,13	7 462,60

Soit pour 100 € dépensés :

A - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	-	0,85 €
C - PATRIMOINE TECHNIQUE		41,88 €
D - DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE		0,05 €
E - RAYONNEMENT PATRIMONIAL		4,05 €
F - RAYONNEMENT CULTUREL		1,71 €
G - DEVELOPPEMENT SPORTIF		5,66 €
I - DEVELOPPEMENT DE LA SANTE		0,00 €
J - SOLIDARITES TERRITORIALES		9,50 €
K - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		3,31 €
L - DEVELOPPEMENT LOCAL		0,58 €
M - PILOTAGE GENERAL ET DE LA PERF		1,96 €
N - GOUVERNANCE		1,41 €
O - SUPPORTS AUX POLITIQUES SECTOR		6,65 €
P - EVENEMENTIEL & INSTITUTIONNEL		1,71 €
Q - ELUS LOCAUX		1,04 €
R - BLOC SCOLAIRE		17,28 €
S - PROXIMITES		4,06 €

➤ **Section d'investissement**

Les crédits de paiement de 2025 en investissement, pour la plupart présentés par opérations, sont prévus selon la répartition suivante, suivant la PPI et les AP/CP programmées. Le recours à l'emprunt, permettant l'équilibre du budget sera corrigé des résultats lors du budget supplémentaire :

OPERATION	DEPENSES	RECETTES	NET DEPENSES
255-BATIMENTS COMMUNAUX	58		58
257-MATERIEL	30		30
296--VOIRIE 2021-2024	600		600
304-AMENAGEMENT TERRAINS POUR CONTENEURS	40		40
327-EFFACEMENT RESEAUX	380	-	380
334-CABINET DENTAIRE	125	20	105
336-SALLE DES FETES RAFRAICHISSEMENT	280		280
343-RESTAURANT ST CHRISTOPHE	50		50
350-SCHEMA DIRECTEUR DE SIGNALISATION	60		60
351-FOIRAIL	150		150
357-PROPRETE URBAINE	15		15
C-PATRIMOINE TECHNIQUE	1 788	20	1 768
286-REAMENAGEMENT CAMPING	10		10
D-DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE	10		10
325-MEDIATION	37	35	2
330-PLAN DE SAUVEGARDE DES COLLECTIONS	11	5	6
332-FOURS A CHAUX SCDL	15	8	7
333-BASILIQUE 2023-2028	150	-	150
342-BASILIQUE - RESTAURATION MOBILIER	10		10
E-RAYONNEMENT PATRIMONIAL	223	48	176
255-BATIMENTS COMMUNAUX	54		54
257-MATERIEL	20		20
337-COMPLEXE SPORTIF SOL TRIBUNE MUR ESCALADE	200		200
353-PARKING ET SANITAIRES PISTE DE ROLLER	130		130
G-DEVELOPPEMENT SPORTIF	404		404
255-BATIMENTS COMMUNAUX	10	-	10
257-MATERIEL	15	4	11

J-SOLIDARITES TERRITORIALES	25	4	21
316-ZONE VERTE 2	230		230
320-ZAC GARE EVRON	2 450	-	2 450
329-AMENAGEMENT PARC DE LA PERRIERE	200		200
345-AMENAGMENT GRANDS PRES ET VALAISIERE	60		60
346-ILOT MAULNY	100		100
347-MOBILITE ACTIVE	76		76
358-REVITALISATION SCDL	100		100
HORS OPERATION		31	-
			31
K-AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	3 216	31	3 186
340-RENOVATION DE FACADES	50		50
348-RENOVATION ENERGETIQUE	3		3
L-DEVELOPPEMENT LOCAL	53		53
HORS OPERATION	845	500	345
M-PILOTAGE GENERAL ET DE LA PERF	845	500	345
264-PHOTOCOPIEURS - INFORMATIQUE ET TELEPHONIE	85		85
297-DEVELOPPEMENT NUMERIQUE VIDEOPROTECTION	15		15
O-SUPPORTS AUX POLITIQUES SECTOR	100		100
257-MATERIEL	18		18
319-REFONTE SITE INTERNET	5		5
P-EVENEMENTIEL & INSTITUTIONNEL	23		23
255-BATIMENTS COMMUNAUX	66		66
257-MATERIEL	50		50
324-TRANSFERT DES ECOLES	1 500		1 500
338-AMENAG COUR ECOLE JEAN MONNET	386		386
R-BLOC SCOLAIRE	2 001		2 001
311-AMENAGEMENT JARDIN DU SOUVENIR	40		40
S-PROXIMITES	40		40
HORS OPERATION- CESSIONS	-	1 162	-
			1 162
Z-NON VENTILABLE	-	1 162	-
			1 162
Somme :	8 729	1 764	6 965

Le budget Gendarmerie lancé en 2021 et géré en AP/CP abondé à hauteur de 1 400 k€ en 2024 n'a pas débuté et 2 000 k€ sont pour le moment budgétés en 2025.

➤ Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement mobilisées pour financer les investissements comprennent :

- le virement de la section de fonctionnement (Epargne brute ou capacité d'autofinancement)
- les recettes propres (subventions, dotations, Taxe d'aménagement, FCTVA, cessions ...).
- l'amortissement des immobilisations

4. Equilibre :

La section de fonctionnement dégage une épargne brute de 1 092 k€ et une épargne nette de 546 k€, ce qui reste du même niveau qu'au BP 2024, constituant l'autofinancement de la section d'investissement. Les opérations d'investissement inscrites nécessitent un recours à l'emprunt pour 5 468 k€. Ce montant sera réajusté au Budget Supplémentaire au moyen de l'affectation des résultats de l'exercice 2024.

BUDGET GENERAL	CA 2023	BP 2024	TOTAL 2024	BP 2025
70-Produits de fonctionnement courant	819 319	939 870	964 398	858 705
73-impôts et taxes	4 395 685	4 446 960	4 461 567	4 535 310
74-Dotations et participations	3 949 254	3 989 390	4 015 086	4 184 565
75 -Autres produits gestion courante	350 369	203 170	208 536	199 960
Produits courants	9 514 627	9 579 390	9 649 587	9 778 540
011 - Charges caractère général	2 817 370	2 897 548	3 234 494	3 030 780
012 - Charges personnel	6	300	300	1 133 610
014 -Atténuation produits	3 935 742	4 450 645	3 973 549	3 254 080
65 - Autres charges gestion courant	825 740	987 762	1 142 031	1 077 850
Charges courantes	7 578 858	8 336 255	8 350 374	8 496 320
Excédent brut courant (EBC)	1 935 769	1 243 135	1 299 213	1 282 220
Produits exceptionnels (hors cessions)	93 051	90 000	109 000	20 000
Charges exceptionnelles	42 125	95 000	99 700	25 000
Epargne de gestion (EG)	1 986 695	1 238 135	1 308 513	1 277 220
Charges financières	203 158	190 700	195 000	185 200
Produits financiers	32 000		0	
Epargne Brute (EB)	1 815 537	1 047 435	1 113 513	1 092 020
Remboursement capital des emprunts	521 744	525 300	525 300	545 900
Epargne nette (EN)	1 293 792	522 135	588 213	546 120
Fonds de Concours (204)	406 700	1 468 500	1 429 536	1 150 000
Investissement (20-21-23)	3 169 362	7 210 990	5 239 250	7 578 600
Autres dépenses d'investissement	2 800	6 000	6 000	278 660
Total dépenses d'investissement	3 578 862	8 685 490	6 674 786	9 007 260
FCTVA-TAM	523 795	835 085	815 085	1 200 000
Subventions	1 407 666	340 540	1 082 469	71 540
Cessions	45 311		33 942	1 692 500
Autres recettes d'investissement	17 338	6 000	104 746	28 680
Total Recettes d'investissement	1 994 111	1 181 625	2 036 242	2 992 720
Emprunt	181 100	6 981 730	2 247 477	5 468 420

5. Les budgets annexes :

- 1) Trésorerie : Ce budget est équilibré par le loyer perçu auprès de la Communauté de Communes, suite à l'installation du service DFCP et du SFACT dans les locaux.
- 2) Lotissement des Serres : la viabilisation est lancée
- 3) Lotissements Haut Coteau, Orchidées et Allée du Camp et La Fontaine : des travaux de finition sont prévus pour les Orchidées et le nouveau lotissement de la Fontaine à Châtres-la-Forêt est lancé, quelques ventes sont programmées.
- 4) Gendarmerie : Pour ce budget annexe, les travaux sont programmés à hauteur de 2 000 k€ pour 2025 et le remboursement à l'emprunt déjà négocié nécessite une subvention du budget principal de 91 k€. Des négociations avec l'Etat sont toujours en cours afin de parvenir à l'équilibre futur de ce budget avec les loyers perçus et les subventions attribuées.